



B. Direction de Jeunesse+Sport (J+S)

2.1 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Le DDPS délègue la direction de J+S à l'Office fédéral du sport.

2.2 Office fédéral du sport (OFSP)

L'OFSP délègue la conduite de l'institution «Jeunesse+Sport» à J+S Macolin.

L'OFSP édicte des directives et des guides. Il assure l'octroi des prestations fédérales prévues dans le cadre des bases légales.

2.3 J+S Macolin

J+S Macolin est le service officiel de l'institution J+S. Il est responsable de l'orientation pédagogique de la formation des jeunes ainsi que des objectifs et des contenus de la formation des cadres. Il est responsable de la banque nationale de données J+S (BDNJS); il planifie et coordonne les procédures administratives.

J+S Macolin est dirigé par la direction J+S.

2.4 Direction J+S Macolin

La direction de J+S Macolin est représentée par le chef J+S. La direction de J+S Macolin est responsable du développement stratégique de J+S.

Il définit les objectifs à atteindre à long, moyen et court termes ainsi que le controlling correspondant. Il planifie les ressources et coordonne les affaires opérationnelles.

La direction de J+S Macolin établit les guides de la formation des jeunes et en règle l'organisation. Il établit également les guides de la formation des cadres et coordonne l'organisation des offres.

2.5 Services cantonaux J+S

Les services cantonaux J+S veillent à l'observation des bases légales, des directives et des guides de l'OFSP ainsi qu'au controlling correspondant. Ils assurent l'organisation de la formation des jeunes dans les cantons, en collaboration avec les organisateurs. Ils sont habilités à autoriser les offres J+S et à en établir les décomptes. Ils reconnaissent et conseillent les coachs J+S des organisateurs de leur canton. Ils organisent la formation des cadres conformément aux guides. Ils peuvent, sur demande de la direction de J+S Macolin, organiser des cours centraux dans certaines disciplines sportives.

2.6 Fédérations sportives, associations de jeunesse et autres institutions

Les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les autres institutions concernées mettent à disposition de J+S Macolin des personnes compétentes pour développer les disciplines sportives et réaliser la formation des cadres.

Elles organisent la formation continue des coachs et des moniteurs.

Elles concluent un contrat de partenariat avec le comité directeur J+S.

Les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les autres institutions qui n'ont pas la responsabilité d'une discipline sportive, concluent une convention de formation avec la direction de J+S Macolin pour la réalisation de la formation des cadres.

2.7 Commissions consultatives

Les commissions consultatives collaborent et conseillent la direction de J+S Macolin. Elles assument les tâches suivantes:

- développer la formation des cadres et la formation des jeunes;
- développer la qualité dans la réalisation;
- coordonner et organiser J+S;
- permettre de se faire une opinion et préparer les bases nécessaires aux prises de décisions.

Des tâches particulières peuvent être attribuées aux différentes commissions.

2.7.1 Conférence des chefs des services cantonaux J+S
Direction: le chef J+S.

2.7.2 Conférence J+S des présidents régionaux
Direction: le chef J+S.

2.7.3 Conférence des représentants des fédérations

2.7.3.1 Conférence des délégués J+S des fédérations
Direction: le chef J+S.

2.7.3.2 Conférence des chefs de formation des fédérations
Direction: responsable de la formation des cadres.

2.7.3.3 Conférence des coachs de fédérations
Direction: responsable de la formation des cadres.

2.7.3.4 Conférence des responsables de la promotion des espoirs des fédérations
Direction: responsable de la formation J+S.

2.7.4 Conférence des chefs de disciplines sportives J+S
Direction: responsable de la formation J+S.

2.7.5 Commissions des disciplines sportives
Direction: les chefs des disciplines sportives J+S.

2.7.6 Groupes de travail
Le comité directeur J+S peut, en fonction de la situation, désigner des groupes de travail pour traiter des questions de fond et de procédure.

Edition: 1.1.2005
Editeur: Office fédéral du sport OFSPO
Internet: www.jeunesseetsport.ch